

CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN ORGANISATION

Le conseiller ou la conseillère en organisation réalise ou fait réaliser les études préalables à la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement et/ou d'organisation. Il accompagne des démarches d'évaluation de l'action publique. Il pilote des projets transversaux et accompagne les services dans la mise en œuvre de leurs projets.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Aide à la décision en matière de stratégie organisationnelle ou de projets d'administration déclinés au sein de la collectivité
- Réalisation d'études et de diagnostics organisationnels
- Accompagnement de la mise en œuvre du changement sur les aspects organisationnels, management et ressources humaines
- Accompagnement de l'optimisation des processus de travail

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les conseillers et conseillères en organisation représentaient 500 agents au 31 décembre 2012. Ces agents travaillent principalement dans les conseils départementaux, les EPCI et les communes de plus de 80 000 habitants.

Les conseillers et conseillères en organisation sont force de proposition auprès de l'autorité territoriale. Ils sont amenés à intervenir à la demande de la direction générale et des directeurs et directrices de service. En fonction des choix organisationnels, ils peuvent être rattachés à la direction générale, à la direction des ressources humaines, à la direction des services d'information.

ACCÈS

- Formation initiale dans les domaines du management des organisations, de la gestion des ressources humaines, des sciences sociales
- Concours d'accès de la filière administrative, catégorie A, cadres d'emplois des administrateurs et administratrices territoriaux, des attachés et attachées territoriaux ; filière technique, catégorie A, cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieures territoriaux ; filière médico-sociale, catégorie A, cadres d'emplois de psychologues

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- le contexte de finances locales contraintes et les enjeux de maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- l'évolution vers des modes d'organisation transverses et matriciels ;
- le fonctionnement en mode projet ;
- le développement d'une culture d'évaluation des démarches d'organisation ;
- la territorialisation de l'action publique et développement des services publics de proximité ;
- la coopération intercommunale, poursuite de la décentralisation et mutualisation des services ;
- la nouvelle approche de l'organisation : développement de l'e-administration et de nouvelles modalités de travail (télétravail, etc.) ;

- la prise en compte des risques psychosociaux dans les organisations du travail.

Dans un contexte de contraintes financières qui tend à réduire les marges de manœuvre des collectivités territoriales, ce métier a pour vocation de concevoir et d'accompagner des processus de changement organisationnels et managériaux. Par son positionnement, le conseiller ou la conseillère en organisation préconise des stratégies et des méthodes pour parvenir à optimiser le fonctionnement des administrations territoriales et la qualité du service rendu aux usagers.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Les effectifs territoriaux de ce métier sont encore peu nombreux. Ce métier se rencontre toujours majoritairement dans les organisations de taille importante.

• SCÉNARIO 1

Les changements induits par les recompositions territoriales, les dynamiques de mutualisation et de territorialisation des services, l'évolution de la structure des effectifs et des besoins de professionnalisation des agents, incitent les collectivités à développer une fonction de conseil en organisation qui intègre généralement le portefeuille de compétences des directions générales ou des directions ressources humaines. En fonction de leur taille et des problématiques, les collectivités tendent à recruter des profils qui incluent des compétences en conseil et audit organisationnel.

• SCÉNARIO 2

Les contraintes organisationnelles invitent les collectivités à intégrer et à pérenniser une fonction de conseil en organisation. À travers des services propres et/ou mutualisés, les collectivités recrutent des conseillers et conseillères en organisation et créent des entités « méthodes et organisation ». Le métier prend place dans un maillage de fonctions telles que l'évaluation, le contrôle de gestion, la GPEEC, la prospective financière, la qualité. Le conseiller ou la conseillère en organisation participe plus étroitement à une recherche globale d'efficacité des organisations et des processus de travail.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

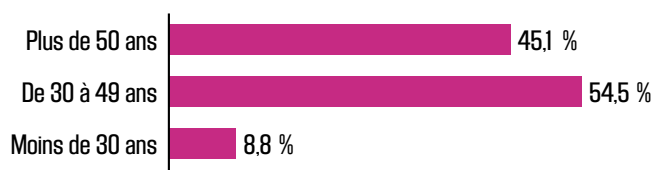
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

500 agents

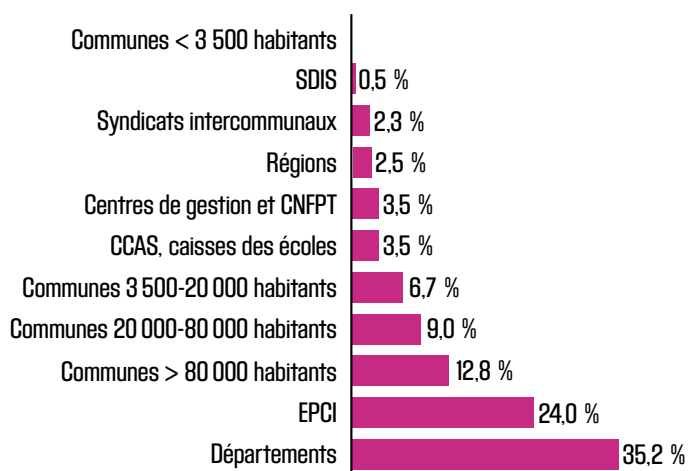
2,7 % d'agents à temps non complet

54,3 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

74,1 % d'agents de catégorie A

70,9 % d'agents titulaires

29,1 % d'agents non-titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **44 ans**

Part des plus de 55 ans : **24,2 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Équipe de direction	190	38
Affaires juridiques et administratives	40	8
Gestion financière et comptabilité	40	8
Personnel et ressources humaines	40	8
Autres services	190	38